

## FLASH MOBILITE CPIP SUITE A LA NOTE RECTIFICATIVE

Suite à la note additive/rectificative du 23 juin 2025, la CGT IP a interpellé la DAP afin de comprendre pourquoi la note initiale du 18 juin 2025 est autant modifiée.

**La CGT IP a réaffirmé qu'il était inenvisageable de « démuter » des agents !!!!**

Sur 241 mutations sur la note initiale, la note mentionne 15 annulations et 15 nouvelles mutations (dont 10 liées aux annulations).

D'après la DAP:

- 6 annulations sont à la demande des agents
- 2 permettent à des agents d'obtenir un meilleur vœu
- 1 annulation corrige une erreur de l'agent qui ne pouvait prétendre à la-mutation
- 1 annulation corrige une mutation sur un poste PSDV qui ne l'est plus.
- 1 annulation corrige une erreur de l'administration mais n'a pas entraîné de « démutation » de l'agent affecté sur le poste initialement libéré ( un surnombre donc a été créé).
- **5 annulations ont été actées au détriment des agents initialement mutés. Ces situations résultent des annulations et portent exclusivement sur des demandes de mutation sur des postes non publiés (postes dits "à tiroirs").**

Pour la DAP, il n'est pas possible de permettre des annulations, lorsqu'un agent en fait la demande (motivée) sans l'annulation par ricochet de la mutation de l'agent.e sur le poste qui lui est lié par le tiroir généré.

**Pour la CGT IP, c'est non seulement possible mais c'est une règle qui a été respectée lors des précédentes mobilités sans que cela ne crée de difficulté majeure dans les services... rarement en sur-effectif...**

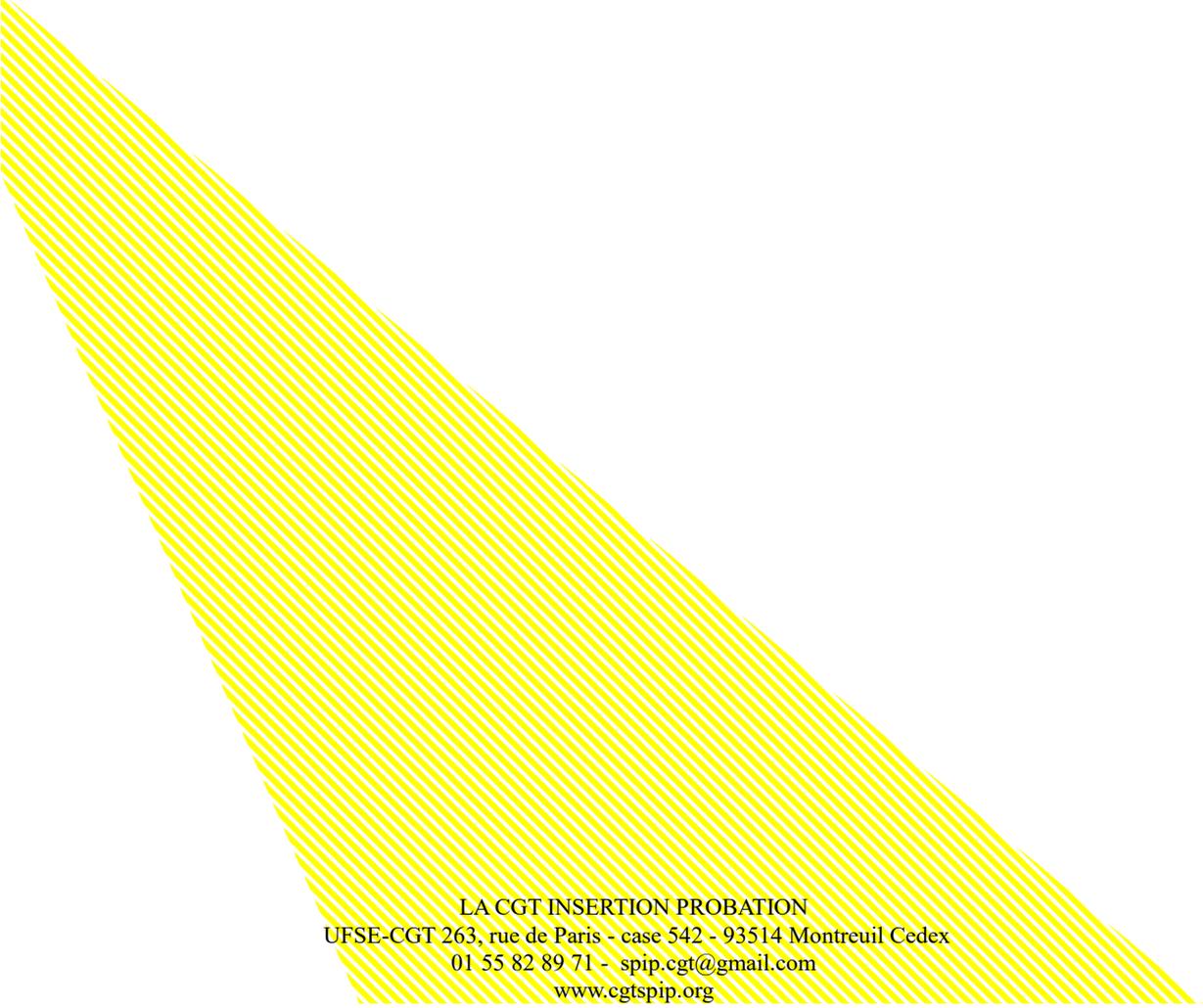
**Ce ne sont pas à ces agents d'assumer les conséquences des décisions de l'administration !!!!**

La CGT IP continue à demander à ce que les agents initialement mutés dans la note du 18 juin et « démutés » dans la note additive mutent en surnombre. La CGT IP est disponible pour accompagner les agents concernés dans leurs recours.

La CGT IP continue de porter les interrogations individuelles des agent.e.s auprès de la DAP. Si des premières réponses ont déjà pu être apportées aux collègues, la CGT IP reste dans l'attente d'un retour complet de l'administration.

**La CGT IP continuera à défendre les intérêts de TOUS les CPIP auprès de notre Administration.**

A Montreuil le 25/06/25



LA CGT INSERTION PROBATION  
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex  
01 55 82 89 71 - [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)  
[www.cgtspip.org](http://www.cgtspip.org)